

## Aide financière pour études universitaires

### OBJECTIFS VISÉS

- Encourager les études universitaires de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle en sciences infirmières
- Offrir, aux infirmières de la région, un soutien financier dans la poursuite de leurs études universitaires en sciences infirmières ou dans d'autres domaines pertinents à la profession (ex : gestion, enseignement).

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

1. Être membre de l'ORIIAT et détenir son permis durant toute la période où les cours ont été suivis et réussis.
2. Être inscrite à un programme de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle en sciences infirmières ou en gestion des soins, ou en spécialisation pour améliorer ses connaissances et sa pratique en soins infirmiers. Les équivalences ne seront pas considérées.

### CONDITIONS ET DIRECTIVES À RESPECTER LORS D'UNE DEMANDE :

1. Un seul formulaire est nécessaire pour les trois sessions soit : **hiver, été, automne** et la réclamation pour le remboursement de l'achat de livres obligatoires pour les cours universitaires suivis durant cette période.
2. Présenter le formulaire dûment rempli. Seul le formulaire de l'ORIIAT sera accepté.
3. Fournir les documents demandés.
4. Aucune demande ne sera acceptée **après le 31 janvier**. Le cachet sur l'enveloppe postale faisant foi de la date d'envoi. Lors de l'utilisation des technologies de l'information, notamment le télécopieur, le courrier électronique ou un formulaire électronique, ceux-ci indiquent la date d'envoi.
5. Toutes les demandes incomplètes, à la date d'échéance, seront refusées. La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet et exact.
6. Tout renseignement inexact, modifié ou incomplet entraîne automatiquement le rejet du dossier.
7. La personne qui obtient de l'aide financière accepte que cette information soit publiée dans le Cyberjournal de l'ORIIAT ou sur la page WEB de l'ORIIAT sur le site de l'OIIQ.
8. Pour les remboursements liés à des volumes obligatoires à la formation suivie, visée dans cette même demande de réclamation d'aide financière, un maximum de 100 \$ par année et par infirmière sera attribué.

### MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Un budget est déterminé annuellement par le Conseil. Concernant la réclamation pour les cours suivis, l'unité de calcul est le crédit et l'aide financière sera attribué selon le nombre de demandes et en respectant le budget établi annuellement.
- Pour les demandes de remboursement du coût de volume obligatoire à la formation suivie durant la période de réclamation de l'aide financière pour études universitaires, un maximum de 100\$ par infirmière sera attribué selon le nombre de demandes et en respectant le budget établi annuellement.
- L'analyse des dossiers s'effectue une fois par année.
- Le comité se réserve le droit de juger de la pertinence de la demande pour l'allocation des sommes disponibles.
- Le comité évaluera les demandes et fera ses recommandations au Conseil de l'ORIIAT
- Les chèques sont envoyés dans les 90 jours suivant la date limite des demandes.

## Aide financière pour études universitaires

### **IDENTIFICATION : (SVP, écrire en caractères d'imprimerie)**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ No de permis \_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_ Téléphone travail : \_\_\_\_\_

**Programme d'études :** 1<sup>er</sup> cycle : Certificat \_\_\_\_\_ Baccalauréat \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> cycle : Maîtrise \_\_\_\_\_ 3<sup>e</sup> cycle : Doctorat \_\_\_\_\_

**Session :** Hiver \_\_\_\_\_ Été \_\_\_\_\_ Automne \_\_\_\_\_

**Université :** \_\_\_\_\_

**Volume obligatoire :** Ajouter une feuille, si besoin

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **N.B.** Aucune demande ne sera acceptée après le **31 janvier**

- La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet et exact.
- La personne qui obtient de l'aide financière accepte que cette information soit publiée dans le Cyberjournal de l'ORIIAT ou sur la page WEB de l'ORIIAT sur le site de l'OIIQ
- **Le montant alloué sera attribué selon le nombre de demandes et en respectant le budget établi annuellement.**

### **DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA FORMATION SUIVIE :**

- Le formulaire d'aide financière dûment complété.
  - Une photocopie du relevé de notes sans aucune modification manuscrite.
- Une pièce manquante entraînera automatiquement l'annulation du dossier.

**N.B.** Aucune aide financière ne sera donnée pour des cours obtenus en équivalence.

### **DOCUMENTS À FOURNIR POUR REMBOURSEMENT DU COUT DE L'ACHAT DE VOLUMES OBLIGATOIRES**

- Tous les documents de la section **Documents à fournir pour la formation suivie**
- Preuve d'achat du volume
- Document démontrant que le volume est obligatoire pour le cours suivi.

**N.B.** Un maximum de 100 \$ par infirmière sera attribué selon le nombre de demandes et en respectant le budget établi annuellement.

Le versement de l'aide financière sera effectué dans les 90 jours suivant la date limite pour effectuer des demandes.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements fournis sont exacts:

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

**Vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :**

ORIIAT  
5 - 210, avenue du Lac  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4N7

Téléphone : 819 762-3768  
Télécopieur : 819 762-3760  
Courriel : [oriat08@gmail.com](mailto:oriat08@gmail.com)